



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture  
et des forêts DIAF

Direktion der Institutionen und der Land-  
und Forstwirtschaft ILFD

Ruelle de Notre-Dame 2, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 22 05, F +41 26 305 22 11

[www.fr.ch/diaf](http://www.fr.ch/diaf)

***Seules les paroles prononcées font foi !***

**Cours pratique pour fromagers d'alpage**  
Alpage la Patte, Corbières, le 6 mai 2025

*Allocution de M. le Conseiller d'Etat Didier Castella, directeur IAF*

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de m'accueillir dans le cadre de votre formation continue. Voilà une occasion de vous rencontrer avant que vous vous dispersiez dans vos différents alpages pour attaquer une nouvelle saison qui vous sera favorable, je vous le souhaite.

La saison d'alpage est faite de traditions, un élément central, mais aussi d'une adaptation constante et le fait de vous retrouver pour ces moments de formation en est une parfaite illustration.

J'espère que vous l'avez déjà entendu, le canton de Fribourg est extrêmement fier de cette tradition vivante qu'est la saison à l'alpage.

Tradition désormais reconnue mondialement avec son inscription au Patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

L'économie alpestre est un véritable patrimoine cantonal, dans tous les sens du terme, économique, culturel, écologique, paysager, etc.

Elle doit subsister et être soutenue pour préserver nos valeurs, nos traditions, nos paysages, notre nature et les fameux produits que sont les fromages issus de l'alpage.

Le canton de Fribourg soutient activement l'adaptation des infrastructures afin de vous permettre de maintenir ce précieux trésor.

Le Conseil d'Etat a à ce titre décidé d'augmenter les subventions pour l'adduction d'eau dans les alpages et l'irrigation en plaine.

Ainsi, il est maintenant possible de soutenir par des contributions non remboursables la réalisation de nouvelles mesures prévues par le Plan Climat cantonal (PCC) dans le domaine de l'agriculture, à savoir :

- la réalisation d'infrastructures pour l'approvisionnement en eau des alpages,
- la mise en place d'installations ou équipements permettant une amélioration du climat d'étable,
- l'acquisition de raindancer permettant une optimisation de l'irrigation des cultures.

Très concrètement avec la nouvelle ordonnance entrée en force le 1er avril 2025, il est maintenant possible de soutenir la réalisation de petits projets d'amélioration foncière liés à l'approvisionnement en eau des alpages.

Sont visés les projets apportant une réelle plus-value à la couverture des besoins en eau des alpages, comme l'installation d'un nouveau réservoir.

L'entretien ordinaire et courant d'infrastructures existantes n'est pas couvert par cette mesure.

Contrairement aux projets d'envergure bénéficiant d'aides fédérales et qui requièrent généralement de passer par plusieurs étapes administratives, la présente ordonnance permet de subventionner des projets caractérisés par des montants d'investissement modérés, avec une entrée en matière possible à partir d'un montant de coûts subventionnables de 5'000 francs et un taux maximal de subvention de 50%, mais au maximum 20'000 francs par cas.

Les pouvoirs publics peuvent améliorer les conditions-cadre à l'image de cette aide pour l'approvisionnement en eau.

J'ai conscience que les défis ne manquent pas et que votre tâche quotidienne déjà très ardue n'est pas facilitée par le contexte économique.

Je peux imaginer que la restriction de 7% subie par le Gruyère d'alpage est subie comme une injustice. Vous l'avez sûrement lu également, vos collègues de l'Etivaz subissent le même sort, avec un pourcentage de restriction qui est de plus du double.

Avec les incertitudes mondiales actuelles et le franc fort, c'est toute la gamme des fromages, en particulier ceux à haute valeur ajoutée qui souffrent sur le marché international.

En tant que pouvoir public, la loi du marché nous échappe et je reste convaincu que toutes les interprofessions font tout ce qu'elles peuvent pour valoriser leur produit, en l'occurrence ici un produit d'exception qu'est le Gruyère d'alpage. Pour le Gruyère, les derniers signaux sont plutôt encourageants, mais dans ce monde d'incertitude, difficile de faire des pronostics.

Continuez à faire vivre nos alpages, les plus beaux bureaux du Canton !

Gardez votre passion intacte et toutes les valeurs qui vous animent : production durable, respect de l'environnement, circuit court, recherche d'authenticité.

Je m'arrête là et je vous invite à échanger tous ensemble désormais et me réjouis déjà de vous recroiser dans les différentes désalpes en espérant que le bilan de la saison égaiera vos visages.

Merci de votre attention.